

ENVIRONNEMENT OPÉRATIONNEL

Fin 2015, plus de 9,8 millions de personnes relevant de la compétence du HCR, dont 3,8 millions de réfugiés, 2,9 millions de déplacés internes et environ 1,5 million d'apatrides (estimation), vivaient dans la région Asie et Pacifique.

Les réfugiés présents dans la région sont en majorité originaires d'Afghanistan et du Myanmar. Les réfugiés afghans – au nombre d'environ 2,6 millions – forment toujours la plus importante population réfugiée de longue date relevant de la compétence du HCR. Bien que des Afghans soient présents dans quelque 70 pays, 95 pour cent d'entre eux vivent dans deux pays limitrophes du leur, à savoir les Républiques islamiques d'Iran et du Pakistan. Ces pays offrent généreusement l'hospitalité à des réfugiés afghans depuis plus de trois décennies.

La population réfugiée en Asie et dans le Pacifique en 2015 était accueillie, pour plus des deux tiers, dans des zones urbaines et semi-urbaines. Le HCR, de concert avec ses partenaires, a continué de travailler avec les États et d'autres acteurs pour renforcer la protection des personnes qui ne vivaient pas dans des camps. Le Haut Commissariat a orienté ses interventions sur quatre objectifs principaux : une action de proximité à travers la communauté, le renforcement des relations avec les réfugiés urbains, un accès aux services essentiels comme les soins médicaux et l'éducation, la promotion des moyens de subsistance et de l'autosuffisance.

Asie et

Pacifique



PRINCIPALES OPÉRATIONS

Cet aperçu met en évidence les éléments clés des principales situations qui ont nécessité une réponse d'urgence et/ou une intervention soutenue de la part du HCR et de ses partenaires en 2015. Les différentes opérations sont décrites plus en détail dans les pages consacrées aux sous-régions ou aux pays correspondants sur le site *Global Focus* (<http://reporting.unhcr.org>).

Les évolutions politiques positives observées au début de l'année 2015 en **Afghanistan** ont permis d'espérer une plus grande stabilité et davantage de possibilités de trouver des solutions pour les déplacés. Le Gouvernement d'unité nationale a donné la preuve de sa volonté de faciliter les rapatriements librement consentis dans la sécurité et la dignité, et d'inclure les réfugiés rapatriés et les déplacés de retour dans les programmes prioritaires nationaux. Un autre développement qu'il convient de saluer est la création d'une Haute Commission ministérielle sur les migrations.

Au cours de l'année, de nombreuses réunions tripartites et quadripartites ont été organisées entre les Républiques islamiques d'Afghanistan, d'Iran et du Pakistan, avec la participation du HCR. Chaque réunion a donné lieu à un resserrement de la coopération entre les trois pays et à une ferme résolution de trouver des solutions pour les réfugiés afghans. En outre, le segment de haut niveau de la 66^e session du Comité exécutif du Programme du Haut Commissaire a été consacré à la situation des réfugiés afghans.

Néanmoins, la situation est restée difficile en Afghanistan. La dégradation de la sécurité et l'intensification de la violence observées à la fin de l'année ont provoqué des déplacements massifs à l'intérieur du pays. Quelque 190 000 Afghans ont cherché asile dans d'autres régions du monde, majoritairement en Europe. En 2015, les ressortissants afghans se sont classés en deuxième position, après les Syriens, par le nombre de demandes d'asile déposées dans les pays industrialisés de la planète. Les mineurs non accompagnés et les enfants séparés de leur famille représentaient environ un quart de cette population de demandeurs d'asile.

En dépit de ces défis, le HCR a continué à travailler avec le Gouvernement d'unité nationale de l'Afghanistan, les partenaires humanitaires et de développement, la société civile et d'autres acteurs pour faciliter la réintégration des réfugiés rapatriés et pour porter assistance aux déplacés internes. L'organisation a également appelé la communauté internationale à soutenir les Gouvernements des Républiques islamiques d'Iran et du Pakistan et souligné la nécessité de continuer à accorder une protection aux réfugiés afghans vivant sur leurs territoires jusqu'à ce que des solutions durables soient trouvées.

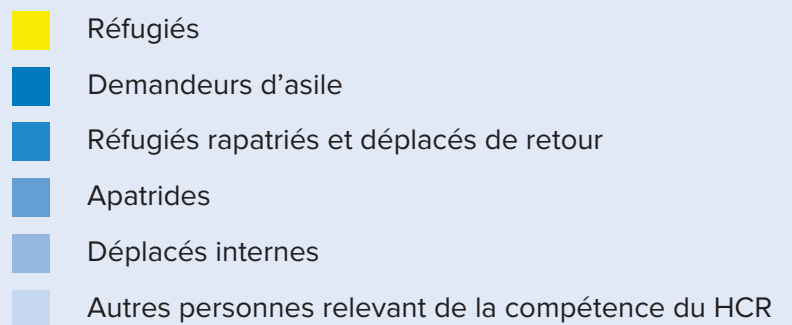
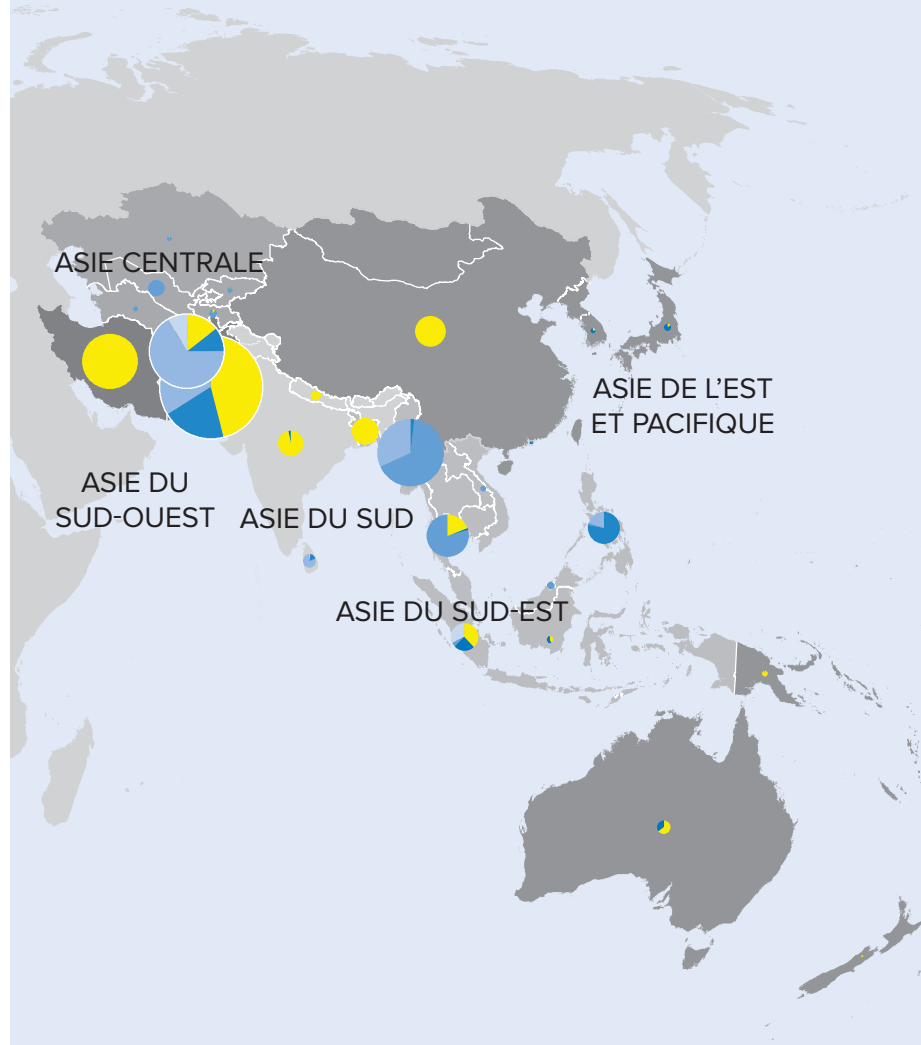
Au **Myanmar**, les élections de 2015 ont marqué une étape capitale dans l'histoire du pays et fait renaître l'espoir d'assister à une stabilisation après l'instauration d'un gouvernement démocratique. L'un des deux partis au pouvoir, la Ligue nationale pour la démocratie, a déclaré que l'organisation de négociations de paix à l'échelle nationale serait la priorité absolue du nouveau Gouvernement et s'est engagé à faire en sorte que tous les

groupes ethniques signent l'accord de cessez-le-feu proposé.

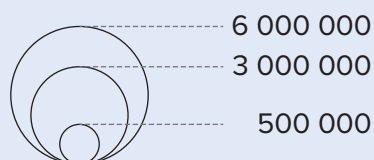
Il est permis d'espérer que le Gouvernement nouvellement élu du Myanmar recherchera des solutions au déplacement interne et facilitera le retour des réfugiés, tout en coopérant avec les pays de la région pour remédier aux causes profondes qui conduisent un grand nombre de personnes à risquer leur vie lors de périlleuses traversées maritimes en Asie du Sud-Est. Quelque 33 600 réfugiés et migrants ont entrepris de tels voyages en 2015. Environ 370 personnes ont perdu la vie pendant ces traversées, mourant principalement d'inanition, de déshydratation, à la suite de maladies ou en raison de mauvais traitements, infligés notamment par les passeurs.

Bien que les départs depuis le golfe du Bengale aient augmenté au premier semestre 2015 de 34 pour cent par rapport au premier semestre 2014, le nombre total de départs au cours de l'année a été inférieur de moitié à celui de 2014. Cette diminution a été attribuée à une surveillance plus étroite des mouvements maritimes à la suite d'un incident grave survenu dans la sous-région en mai 2015, lorsque quelque 5 000 migrants avaient été abandonnés dans la mer d'Andaman par des passeurs.

En **Asie centrale**, le HCR a aidé les gouvernements à veiller à ce que les procédures nationales de détermination du statut soient conformes au droit international des réfugiés et à élaborer des systèmes de gestion des migrations attentifs aux besoins de protection, notamment par le renforcement des capacités des parties prenantes. Les États de la région ont en outre accompli des progrès considérables dans le



Taille des populations



traitement des problèmes d'apatridie et de citoyenneté. En 2015, le HCR a entrepris de restructurer en profondeur sa présence dans la région d'Asie centrale.

RÉALISATIONS ET IMPACT

Préserver l'accès à la protection et à l'asile

En 2015, le HCR a continué à œuvrer avec les États de la région à l'amélioration des conditions générales de protection, y compris dans le cadre des mouvements mixtes. Tout en prônant et en appuyant la mise en place de solides procédures nationales d'asile, l'organisation a encouragé des systèmes migratoires attentifs à la protection, aptes à faciliter la mobilité des personnes qui ont besoin de protection internationale dans la région.

L'accès à la protection et à l'asile est crucial pour l'importante population de réfugiés afghans. Au Pakistan, les autorités ont prolongé la validité des attestations d'enregistrement des réfugiés jusqu'à la fin de l'année 2015 et ont accepté, à titre provisoire, de repousser cette date-limite à juin 2016. Le HCR travaille avec le Gouvernement du Pakistan à une prolongation supplémentaire.

Le HCR a également exécuté 62 projets au titre du programme pour les zones accueillant des réfugiés ou touchées par leur présence (RAHA) au Pakistan au cours de l'année. Ces projets couvraient tout un éventail de secteurs, tels que l'éducation, la santé, l'eau et l'assainissement et les moyens de subsistance, et visaient à améliorer les conditions de vie de près d'1 million

de personnes, dont quelque 226 000 réfugiés afghans, à accroître la tolérance vis-à-vis des Afghans au Pakistan, à améliorer la cohésion sociale pour promouvoir la coexistence et à procurer aux Afghans un moyen plus prévisible de séjour temporaire.

Prenant une initiative dont on ne peut que se féliciter, le Gouvernement de la République islamique d'Iran a inclus les réfugiés dans son régime universel d'assurance maladie, ce qui a permis aux réfugiés de bénéficier d'une assurance pour les frais d'hospitalisation aux mêmes conditions que les Iraniens. Cette initiative de grande envergure était fondée sur un accord conclu l'an dernier entre le HCR, le Bureau des étrangers et des immigrants (BAFIA) du ministère de l'Intérieur, le ministère de la Santé et la Caisse iranienne d'assurance maladie (*Salamat*). L'accès à *Salamat* a bénéficié à près d'1 million de réfugiés afghans et irakiens vivant dans le pays, remédiant aux problèmes financiers causés par le coût élevé des soins médicaux et améliorant le bien-être physique, mental, économique et social des réfugiés.

En outre, le Gouvernement de la République islamique d'Iran a autorisé les enfants réfugiés d'âge scolaire à accéder aux établissements de l'éducation nationale, qu'ils soient munis de documents ou non. Depuis mai 2015, quelque 50 000 enfants afghans sans papiers ont été inscrits dans le système d'enseignement public pour l'année scolaire 2015-2016.

Après que quelque 5 000 réfugiés aient été abandonnés dans la mer d'Andaman par des passeurs en mai 2015, une série de réunions régionales se sont tenues pour traiter des préoccupations des États au sujet des dangereux mouvements mixtes par voie de mer. Ces discussions, organisées en 2015, ont permis de

dégager des priorités communes, consistant notamment à : sauver des vies, lutter contre le trafic et la traite des êtres humains, élargir les filières légales de migration et s'attaquer aux causes profondes de ces mouvements.

Rechercher des solutions durables pour les situations prolongées

En 2015, la recherche de solutions pour les différentes populations relevant de la compétence du HCR est restée une priorité en Asie et dans le Pacifique, en particulier pour les réfugiés afghans. Dans cette optique, le HCR a consacré, en octobre 2015, le segment de haut niveau de la 66^e session du Comité exécutif du Programme du Haut Commissaire à la situation des réfugiés afghans pour redynamiser l'action et inciter la communauté internationale à soutenir les solutions durables en faveur des réfugiés afghans.

Les Républiques islamiques d'Afghanistan, d'Iran et du Pakistan ont réitéré leur volonté d'œuvrer à des solutions durables et ont réaffirmé l'importance de la « Stratégie de recherche de solutions pour les réfugiés, destinée à appuyer le rapatriement librement consenti, la réintégration durable et l'assistance aux pays d'accueil », qui constitue un cadre régional pluriannuel essentiel. Le segment de haut niveau a également confirmé la nécessité d'une intensification des efforts et du plaidoyer de la communauté internationale pour contribuer à l'élimination des causes profondes du déplacement prolongé en Afghanistan.

Le HCR a continué à faciliter le rapatriement librement consenti des réfugiés afghans en 2015. Plus de

58 000 réfugiés afghans, provenant principalement du Pakistan, ont regagné leur pays d'origine au cours de l'année.

Une étape décisive a été franchie en 2015, puisque le nombre de réfugiés bhoutanais réinstallés a dépassé les 100 000. Le HCR, de concert avec l'OIM, a facilité le départ des réfugiés hébergés dans des camps au Népal et leur voyage jusqu'à des pays tiers. Le programme, lancé en 2007, est l'un des plus importants programmes de cette nature et l'une des plus belles réussites dans ce domaine.

À la suite des évolutions politiques observées au Myanmar en 2015, le HCR a intensifié ses préparatifs en vue du rapatriement librement consenti des réfugiés du Myanmar accueillis dans des camps en Thaïlande et dans d'autres pays avoisinants. Un petit nombre de retours spontanés ont eu lieu au cours de l'année et l'organisation continue d'organiser régulièrement des consultations et d'échanger des informations au sujet du rapatriement librement consenti avec les réfugiés du Myanmar, les Gouvernements du Myanmar et de Thaïlande, les acteurs non étatiques, ainsi qu'avec les représentants des donateurs et des ONG.

En 2015, le HCR a facilité le retour de quelque 450 Sri-Lankais réfugiés en Inde. Ces réfugiés rapatriés ont en effet reçu des allocations de rapatriement et de transport, ainsi que des articles non alimentaires, et ont eu accès à des conseils juridiques sur les questions de logement et de propriété, notamment foncière.

En ce qui concerne la recherche de solutions pour le grand nombre de réfugiés vivant dans des zones urbaines ou semi-urbaines de la région, le HCR a adopté une approche pragmatique, consistant à mettre

l'accent sur l'autosuffisance et l'autonomie des communautés réfugiées, en attendant une solution durable ; à plaider leur cause auprès des États, des entités régionales et des autres partenaires ; et à œuvrer à l'intégration des réfugiés dans les services existants, gérés par les autorités nationales ou d'autres entités des Nations Unies.

Assurer la protection des déplacés internes et rechercher des solutions durables à leur situation

Les avancées politiques survenues au Myanmar, prometteuses pour la paix, pourraient s'avérer importantes pour les 416 000 personnes toujours déplacées dans différentes régions du pays. Bon nombre de ces déplacés ont été contraints de fuir les violences qui ont éclaté dans l'État de Rakhine en 2012 mais ces chiffres incluaient également 100 000 personnes déplacées dans l'État de Kachin et dans le nord de l'État de Shan à la suite de la reprise des violences en 2011. Le HCR a pris la tête du module regroupant les abris, la coordination et la gestion des camps et les articles non alimentaires, et coordonné le secteur de la protection. Le Haut Commissariat a également poursuivi ses efforts pour trouver des solutions durables à la situation des déplacés internes dans le cadre de la réponse interorganisations.

Au Pakistan, près de 700 000 déplacés internes avaient regagné leur localité d'origine depuis le mois de mars 2015, date à laquelle les autorités pakistanaises avaient lancé des opérations de grande envergure destinées à faciliter les retours vers l'Agence de Khyber, le Sud-Waziristan et le Nord-Waziristan. Le HCR a soutenu les autorités en fournissant des tentes et des articles ménagers de base aux

déplacés qui rentraient chez eux. Tout au long de l'année, l'organisation est également venue en aide à quelque 230 000 personnes originaires du Nord-Waziristan (Pakistan), qui avaient été déplacées dans la province de Khost, en Afghanistan, un an auparavant. Le HCR a distribué des tentes à 9 300 familles et des articles non alimentaires à 7 250 familles. Le Haut Commissariat a également aidé les familles à se préparer à l'hiver en leur fournissant des couvertures, du bois de chauffe et des vêtements chauds.

La dégradation de la sécurité en Afghanistan a provoqué le déplacement de plus de 330 000 Afghans à l'intérieur du pays en 2015, soit une augmentation de 70 pour cent par rapport à 2014. Ces personnes sont venues grossir les rangs de la population déjà déplacée, comptant près d'1,2 million de personnes, présente dans 31 des 34 provinces du pays. Le HCR travaille avec les autorités afghanes à la mise en œuvre de la politique nationale en faveur des déplacés internes.

L'organisation a participé aux opérations d'urgence montées au lendemain du tremblement de terre qui a dévasté le Népal en mai 2015. Dans les 72 heures qui ont suivi le séisme, le HCR a distribué 11 000 bâches et 4 000 lampes solaires aux familles sinistrées, en coordination avec les forces de sécurité locales. En outre, quatre vols de fret partis de Dubaï ont permis de livrer 42 000 bâches destinées à servir d'abris à 200 000 personnes dépourvues de toit et 8 000 lampes solaires pour offrir davantage de sécurité et de protection à des familles qui n'avaient plus l'électricité. L'organisation a également aidé à lancer une émission de radio pour apporter un soutien psychosocial à plus de 2 millions d'auditeurs népalais affectés et traumatisés.

Aux Philippines, le HCR a continué à observer la situation de plus de 160 000 personnes déplacées à Mindanao, à orienter les personnes sur les services compétents lorsque c'était nécessaire et à appuyer la délivrance d'actes de naissance pour permettre aux enfants d'accéder aux services publics.

Prévention et réduction des cas d'apatridie

La lutte contre l'apatridie est restée une priorité stratégique essentielle dans la région Asie et Pacifique, où au moins 1,5 million de personnes relèvent du mandat du HCR en matière d'apatridie.

En 2015, la recherche de solutions aux situations d'apatridie prolongées a continué de progresser en Asie du Sud-Est. En décembre 2015, les nouveaux chiffres publiés par l'État thaïlandais indiquaient que plus de 18 000 apatrides avaient acquis la nationalité thaïlandaise depuis le début de l'année 2012.

Dans le sud des Philippines, plus de 7 000 personnes d'ascendance indonésienne ont été enregistrées et ont reçu une aide juridique dans le cadre d'un projet conjoint entrepris par les Gouvernements indonésien et philippin, de concert avec le HCR. Il est apparu que plus de 600 personnes pouvaient légitimement obtenir confirmation de leur nationalité indonésienne ou philippine.

En Malaisie, une organisation locale, partenaire du HCR, a enregistré plus de 11 000 apatrides d'origine tamoule depuis la fin du premier semestre 2014 ; au moins 5 600 demandes de nationalité ont été déposées avec le concours d'auxiliaires juridiques issus

de la communauté et quelque 450 demandeurs ont acquis la nationalité malaisienne.

Le HCR encourage l'inscription des naissances, des mariages et des décès sur les registres nationaux de l'état civil pour toutes les populations relevant de sa compétence en Asie et dans le Pacifique. Depuis le mois de mai 2015, l'organisation est membre du Groupe directeur régional intergouvernemental qui a aidé les États à honorer les engagements pris au titre de la déclaration ministérielle de 2014 et du « Cadre d'action régional sur les enregistrements et les statistiques de l'état civil en Asie et dans le Pacifique ». Ces instruments ont été adoptés par les États lors d'une conférence ministérielle qui s'est tenue à Bangkok en novembre 2014.

La sous-région d'Asie centrale a accompli des progrès remarquables dans la réduction des cas d'apatridie existants ainsi que dans la prévention de nouveaux cas. En 2015, quelque 7 800 individus ont acquis une citoyenneté ou obtenu une confirmation de leur nationalité. Au Turkménistan, on a assisté à des avancées importantes dans la résolution des situations d'apatridie grâce à des programmes gouvernementaux de naturalisation. Des projets d'amendements à la loi sur la citoyenneté ont été soumis au Parlement kirghize ; dans le même temps, au Tadjikistan, la loi sur la citoyenneté a été amendée et signée. Le Gouvernement du Tadjikistan a formé un groupe de travail interministériel sur l'apatridie et élaboré un plan d'action pluriannuel pour établir le profil des apatrides et des personnes risquant de le devenir, pour les enregistrer et pour leur apporter des solutions d'ici 2018.

CONTRAINTES

L'absence de cadre législatif et institutionnel pour ancrer la protection et les solutions dans bon nombre des situations observées dans la région représente toujours un défi majeur pour le HCR. Sur les 45 pays que compte la région, seuls 20 ont adhéré à la Convention de 1951 sur les réfugiés et au Protocole de 1967. La détention de demandeurs d'asile et de réfugiés et les autres traitements restrictifs qui leur sont réservés, notamment les mesures prises par certains États pour répondre aux mouvements mixtes par voie de mer, ont continué de préoccuper le Haut Commissariat.

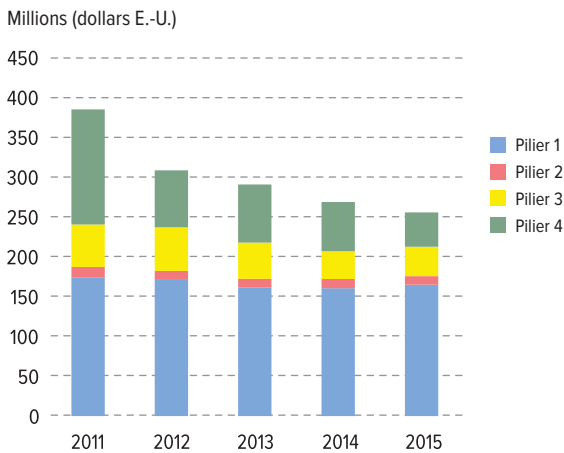
Compte tenu de l'augmentation des besoins, en termes de protection et de solutions, pour les personnes touchées par les conflits à travers le monde, la solution de la réinstallation a été jugée irréaliste pour la plupart des réfugiés vivant dans la région Asie et Pacifique. Les priorités régionales du

HCR consistaient donc à rechercher des alternatives à la détention des demandeurs d'asile, des alternatives à la détermination individuelle du statut et des mécanismes autres que la réinstallation dans des pays tiers pour assurer la protection des personnes relevant de sa compétence dans la région, notamment par des accords bilatéraux de migration liée au travail.

Dans certaines régions de l'Asie du Sud-Ouest, l'insécurité, associée à la dégradation de la situation politique et socioéconomique, a eu une incidence négative sur les opérations du HCR. L'accès humanitaire a été gravement limité et la question de la sécurité du personnel est restée une source de préoccupation.

Parallèlement, dans certaines parties de l'Asie du Sud-Est, la capacité des organisations humanitaires à travailler en toute indépendance et impartialité a été problématique, ce qui a gravement entravé l'exécution des programmes tout au long de l'année 2015. ■

Dépenses en Asie et dans le Pacifique | 2011-2015



Informations financières

Les besoins financiers du HCR en Asie et dans le Pacifique sont restés constants – de l'ordre de 550-600 millions de dollars E.-U. – au cours des cinq dernières années.

Le budget 2015 pour la région, approuvé par le Comité exécutif en 2014, s'élevait initialement à environ 565 millions de dollars E.-U.

À la fin de l'année, le budget révisé pour 2015 avait atteint quelque 596 millions de dollars E.-U., principalement en raison de besoins additionnels d'un montant de 28 millions, présentés dans les appels supplémentaires pour l'afflux de réfugiés originaires de l'Agence du Nord-Waziristan en Afghanistan (16 millions) et pour l'initiative dans le golfe du Bengale et dans la mer d'Andaman (12 millions).

Cependant, le montant total des fonds disponibles pour 2015 s'est élevé à 207,1 millions de dollars E.-U., de sorte que près de 65 pour cent des besoins n'ont pas été satisfaits. Dans ce contexte financier, le HCR a redimensionné ses opérations et pris des décisions difficiles, consistant à réduire le niveau d'activité dans certaines opérations et à fermer des bureaux de terrain, décisions dont les effets se sont fait sentir en Asie centrale en particulier. De manière plus importante, les activités liées à la protection – dont l'enregistrement, le suivi et la détermination du statut de réfugié – ont été réduites, ce qui a entraîné des retards et une accumulation des demandes en attente. La situation générale a entravé la capacité du HCR à répondre adéquatement aux besoins de protection et d'assistance des populations relevant de sa compétence en Asie et dans le Pacifique.

BUDGET ET DÉPENSES EN ASIE ET DANS LE PACIFIQUE | DOLLARS E.-U.

Opération		Pilier 1 Programme pour les réfugiés	Pilier 2 Programme pour les apatrides	Pilier 3 Projets de réintégration	Pilier 4 Projets pour les déplacés internes	Total
ASIE DU SUD-OUEST						
Afghanistan	Budget	66 838 574	0	56 925 099	26 880 214	150 643 886
	Dépenses	42 224 188	0	17 783 147	10 347 436	70 354 771
République islamique d'Iran	Budget	72 823 782	0	0	0	72 823 782
	Dépenses	21 931 324	0	0	0	21 931 324
Pakistan	Budget	58 402 599	304 241	49 613 617	28 382 173	136 702 630
	Dépenses	27 959 279	206 098	18 788 611	17 310 394	64 264 381
Sous-total	Budget	198 064 955	304 241	106 538 716	55 262 387	360 170 298
	Dépenses	92 114 790	206 098	36 571 757	27 657 830	156 550 476
ASIE CENTRALE						
Kazakhstan – Bureau régional ¹	Budget	4 742 400	2 251 919	0	0	6 994 319
	Dépenses	2 588 094	1 766 785	0	0	4 354 879
Kirghizistan	Budget	1 824 681	780 157	0	1 657 546	4 262 384
	Dépenses	1 240 019	641 912	0	1 263 532	3 145 462
Tadjikistan	Budget	2 180 013	538 265	0	0	2 718 279
	Dépenses	1 255 147	474 879	0	0	1 730 026
Turkménistan	Budget	272 335	422 289	0	0	694 624
	Dépenses	180 228	254 533	0	0	434 761
Sous-total	Budget	9 019 429	3 992 630	0	1 657 546	14 669 605
	Dépenses	5 263 488	3 138 109	0	1 263 532	9 665 129
ASIE DU SUD						
Inde	Budget	14 612 301	101 898	0	0	14 714 199
	Dépenses	6 058 437	80 624	0	0	6 139 060
Népal	Budget	9 528 129	1 794 026	2 523 477	3 933 464	17 779 095
	Dépenses	5 723 655	351 813	493 324	3 689 704	10 258 497
Sri Lanka	Budget	6 274 273	119 799	0	1 268 390	7 662 461
	Dépenses	3 878 635	46 040	0	1 202 580	5 127 254
Sous-total	Budget	30 414 703	2 015 723	2 523 477	5 201 854	40 155 756
	Dépenses	15 660 726	478 477	493 324	4 892 284	21 524 812

Opération		Pilier 1 Programme pour les réfugiés	Pilier 2 Programme pour les apatrides	Pilier 3 Projets de réintégration	Pilier 4 Projets pour les déplacés internes	Total
ASIE DU SUD-EST						
Bangladesh	Budget	15 175 575	8 731	0	0	15 184 305
	Dépenses	7 569 132	7 651	0	0	7 576 783
Indonésie	Budget	8 430 233	89 942	0	0	8 520 175
	Dépenses	4 107 127	61 184	0	0	4 168 311
Malaisie	Budget	17 462 795	1 237 815	0	0	18 700 610
	Dépenses	8 409 193	813 173	0	0	9 222 366
Myanmar	Budget	25 313 692	15 998 084	0	31 460 944	72 772 720
	Dépenses	5 557 635	3 864 469	0	8 193 585	17 615 690
Philippines	Budget	934 787	1 077 090	0	3 465 894	5 477 770
	Dépenses	687 007	858 615	0	1 108 430	2 654 052
Thaïlande	Budget	37 165 542	1 197 917	0	0	38 363 459
	Dépenses	13 515 991	517 851	0	0	14 033 842
Thaïlande – Bureau régional ²	Budget	9 531 580	797 647	0	0	10 329 227
	Dépenses	3 818 123	453 297	0	0	4 271 420
Sous-total	Budget	114 014 204	20 407 225	0	34 926 838	169 348 267
	Dépenses	43 664 209	6 576 240	0	9 302 015	59 542 464
ASIE DE L'EST ET PACIFIQUE						
Australie – Bureau régional ³	Budget	1 976 522	0	0	0	1 976 522
	Dépenses	1 574 036	0	0	0	1 574 036
Chine	Budget	3 951 597	188 448	0	0	4 140 045
	Dépenses	3 275 575	126 110	0	0	3 401 685
Japon	Budget	3 401 262	68 584	0	0	3 469 847
	Dépenses	2 624 294	54 686	0	0	2 678 980
République de Corée	Budget	1 993 552	168 714	0	0	2 162 266
	Dépenses	1 167 971	100 006	0	0	1 267 977
Activités régionales	Budget	629 062	0	0	0	629 062
	Dépenses	223 625	0	0	0	223 625
Sous-total	Budget	11 951 996	425 746	0	0	12 377 742
	Dépenses	8 865 501	280 801	0	0	9 146 302
Total – Asie et Pacifique	Budget	363 465 287	27 145 565	109 062 193	97 048 624	596 721 669
	Dépenses	165 568 715	10 679 724	37 065 082	43 115 661	256 429 182

¹ Inclut les activités en Ouzbékistan

² Inclut les activités au Cambodge, en Mongolie et au Vietnam

³ Inclut les activités en Nouvelle Zélande, dans les États insulaires du Pacifique et en Papouasie-Nouvelle-Guinée

CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES POUR L'ASIE ET LE PACIFIQUE | DOLLARS E.-U.

<i>Donateur</i>	Pilier 1 Programme pour les réfugiés	Pilier 2 Programme pour les apatrides	Pilier 3 Projets de réintégration	Pilier 4 Projets pour les déplacés internes	Tous les piliers	Total
Australie	3 018 419				3 051 106	6 069 525
Bangladesh		12 000				12 000
Canada					6 294 256	6 294 256
Fonds central d'intervention d'urgence	2 206 515	160 501		4 411 340		6 778 356
China					141 841	141 841
Fonds commun humanitaire pour l'Afghanistan	700 117					700 117
Danemark	50 000				9 095 000	9 145 000
Union européenne	10 706 170	289 816	949 348	1 709 665	465 872	14 120 872
Finlande					1 625 135	1 625 135
France					200 000	200 000
Allemagne	6 425 787		3 192 848			9 618 635
Indonésie		2 256				2 256
Italie	203 804					203 804
Japon	6 566 000	503 010	1 121 304	3 294 137	3 327 557	14 812 008
Kazakhstan					187 873	187 873
Kirghizistan					71 154	71 154
Luxembourg	250 313				1 001 252	1 251 564
Norvège				445 803	4 041 527	4 487 330
Donateurs privés – Australie	250 000			448 639		698 639
Donateurs privés – Canada	31 238			200 687		231 925
Donateurs privés – Chine (RAS de Hong Kong)				463 370		463 370
Donateurs privés – France				66		66
Donateurs privés – Allemagne	224 972	224 972				449 944
Donateurs privés – Grèce				332		332
Donateurs privés – Italie	27 534			630 657	167	658 359
Donateurs privés – Japon	85 926			487 116	102 071	675 113
Donateurs privés – Kazahkstan				30 000		30 000
Donateurs privés – Koweït				993		993
Donateurs privés – Norvège				311 850		311 850
Donateurs privés – Philippines				6 250		6 250
Donateurs privés – Portugal				66 372		66 372
Donateurs privés – Qatar	762 099					762 099
Donateurs privés – République de Corée	22 505			151 922		174 427
Donateurs privés – Roumanie	2 765					2 765
Donateurs privés – Arabie saoudite				200 000		200 000
Donateurs privés – Singapour				100 000		100 000
Donateurs privés – Espagne	43 739			685 292		729 030
Donateurs privés – Suède	26			163 318		163 344
Donateurs privés – Suisse				67 529		67 529
Donateurs privés – Thaïlande	3 738 364			46 542		3 784 906
Donateurs privés – Pays-Bas	2 065 034					2 065 034
Donateurs privés – Émirats arabes unis	272 193			6 853		279 046
Donateurs privés – Royaume-Uni	6 252			1 838		8 090

<i>Donateur</i>	Pilier 1 Programme pour les réfugiés	Pilier 2 Programme pour les apatrides	Pilier 3 Projets de réintégration	Pilier 4 Projets pour les déplacés internes	Tous les piliers	Total
Donateurs privés – États-Unis d'Amérique	33 148			480 629	5 790	519 567
République de Corée	2 000 000		3 200 000	1 800 000	100 000	7 100 000
Fédération de Russie	100 000					100 000
Suède					834 824	834 824
Suisse	650 364			910 510		1 560 874
Turkménistan					94 090	94 090
Programme des Nations Unies pour le développement		114 130	717 752			831 882
Fonds pour la consolidation de la paix de l'ONU				1 699 090		1 699 090
Programme commun des Nations Unies sur le VIH et le sida	549 361					549 361
États-Unis d'Amérique	5 650 000			14 100 000	86 450 000	106 200 000
Total	46 642 645	1 306 685	9 181 252	32 920 801	117 089 516	207 140 899

Note: Inclut les coûts d'appui indirects prélevés sur les contributions pour les piliers 3 et 4, les budgets supplémentaires et la réserve pour les « Activités nouvelles ou additionnelles - liées au Mandat » (NAM).